



Dreux, le 21 FEV. 2019

SOUS PREFECTURE DE
L'ARRONDISSEMENT DE DREUX
Pôle Citoyenneté - Sécurité
Affaire suivie par : Mme Joëlle GIROUARD
Tél : 02 37 27 72 00
Fax : [pref02 37 46 80 72](tel:0237468072)
Mèl : pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr

**Arrêté n° 2018-03 SP/DREUX
portant habilitation dans le domaine funéraire
de la Société anonyme OGF, 31, Rue de Cambrai 75019 PARIS
pour son établissement Pompes Funèbres et Marbrerie COCHERY
situé 37, Place de la Nation 28160 BROU**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-65 et D 2223-34 à D 2223-39 relatifs à l'habilitation funéraire ;

VU la demande de renouvellement d'habilitation formulée par la SA OGF pour son établissement "Pompes Funèbres et Marbrerie COCHERY" situé 37, Place de la Nation 28160 BROU ;

VU le dossier produit à l'appui de la demande ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2/2018 en date du 4 janvier 2018, portant délégation de signature au profit de Monsieur Wassim KAMEL, Sous Préfet de l'arrondissement de DREUX ;

SUR proposition de M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux ;

A R R E T E

Article 1er : L'entreprise "S.A. OGF", dont le siège social est situé 31, Rue de Cambrai 75019 PARIS est habilitée pour son établissement Pompes funèbres et Marbrerie COCHERY situé 37, Place de la Nation 28160 BROU à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière ;
- Transport de corps après mise en bière ;
- Organisation des obsèques ;
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de marbrerie funéraire.

L'habilitation concernant ces activités est accordée pour une période de 6 ans à compter de la date du présent arrêté.



Article 2 : L'établissement est également habilité à sous-traiter dans les conditions définies ci-dessous et, sous réserve de la validité de l'habilitation du sous-traitant, l'activité funéraire suivante :

- Soins de conservation : SAS HYGECO POST MORTEM ASSISANCE (PMA) située 37, Rue du Chancelier 18800 BAUGY

Article 3 : Le numéro d'habilitation est 18-28-039.


Article 4 : L'établissement est placé sous la responsabilité de M. Olivier BOZIER.

Article 5 : Tout changement intervenant dans les éléments constitutifs de la demande d'habilitation fixés à l'article R 2223-57 du Code Général des Collectivités Territoriales doit être déclaré dans les deux mois au Sous-préfet qui a délivré l'habilitation.

Article 6 : La demande de renouvellement devra parvenir à la Sous-préfecture de Dreux deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 7 : M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, Mme la Sous-préfète de Châteaudun, M. le Maire de BROU, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à l'établissement Pompes Funèbres et Marbrerie COCHERY.

Pour la Préfète,
et par délégation,
Le Sous-préfet


Wassim KAMEL

Délais et voies de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal Administratif : 28, rue Bretonnerie 45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.